

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents à la séance : 39 Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET:

DE-18-06-1-20) SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LOGIREP - 6, RUE DE LA BIENFAISANCE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, Adjoints; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

<u>Absents excusés</u>: Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente: Mme POMMIER.

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180627-lmc1H5345H1-DE Date de réception en Préfecture : 29/06/2018 Date de Publication : 29/06/2018 Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et 29 mars 2016,

Vu la réalisation par la SA d'HLM LOGIREP de l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements sociaux (PLS), sis 6, rue de la Bienfaisance ;

Considérant la demande de la SA d'HLM LOGIREP d'obtenir une subvention pour surcharge foncière de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 20 juin 2018,

<u>DÉLIBÈRE</u>

à l'unanimité,

ARTICLE I: Attribue à la SA d'HLM LOGIREP une subvention pour surcharge foncière de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements sociaux (PLS), sis 6, rue de la Bienfaisance ;

<u>ARTICLE II</u>: Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180627-lmc1H5345H1-DE Date de réception en Préfecture : 29/06/2018

Date de Publication : 29/06/2018